



## Compte-rendu de réunion

# Réunion des animateurs de SAGE et de contrats en Allier – Loire amont sur l'élaboration du programme de mesures 2016-2021

<b>Date :</b>	5 décembre 2013	<b>Heure :</b>	14h-16h30
<b>Lieu :</b>	Lempdes, site de Marmilhat (Vet Agro Sup – Amphithéâtre DEBATISSE)		
<b>Participants :</b>	Cf. liste en annexe		
<b>Diffusion (courrier électronique et site Internet) :</b>	Animateurs de SAGE et de contrats territoriaux en Allier – Loire amont DDT, Conseils Généraux et Régionaux en Allier – Loire amont Agence de l'Eau Loire-Bretagne (siège et délégation de Clermont-Ferrand) DREAL de bassin Loire-Bretagne et DREAL en Allier – Loire amont ONEMA de bassin et DIR Auvergne-Limousin		
<b>Rédacteurs :</b>	Y. Eraud (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) et P. Chegrani (DREAL Auvergne)		

Yannick ERAUD (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, délégation de Clermont-Ferrand) indique en introduction que cette réunion commune des animateurs de SAGE et de contrats territoriaux est principalement consacrée à la révision du SDAGE et tout particulièrement aux travaux d'élaboration du programme de mesures Loire-Bretagne 2016-2021. Les années précédentes, les réunions étaient différenciées entre animateurs de SAGE et de contrats territoriaux, mais l'actualité et le calendrier serré de la révision du SDAGE nécessitaient une approche commune.

L'ordre du jour est le suivant :

- État d'avancement des travaux de révision du SDAGE  
*Yannick ERAUD, AELB – Délégation ALA*
- Élaboration du Programme de Mesures 2016-2021 : Principes et calendrier  
*Patrick CHEGRANI, DREAL Auvergne*
- Outil de saisie des actions : Présentation des principales fonctionnalités  
*Gaëlle JAFFRES et Antoine LANGUMIER, Cabinet Ecodécision*
- Points d'actualités sur les SAGE au niveau du bassin Loire-Bretagne  
*Lucie SEDANO, AELB - Siège*

L'ensemble des présentations est disponible sur le site Internet de la DREAL Auvergne ([www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr)), à travers le cheminement suivant :

- Eau, biodiversité, ressources ;
- Eau et milieux aquatiques ;
- SAGE et politiques contractuelles.

Le présent compte-rendu restitue le contenu principal des questions et des réponses apportées (les réponses apparaissent en italique).

### **Sur l'état d'avancement des travaux de révision du SDAGE**

Xavier DE VILLELE (CR Lignon-du-Forez) : L'indice poissons (IPR) n'est pas adapté sur des cours d'eau de têtes de bassin, ce qui décline de façon infondée les ME concernées.

*Le protocole d'évaluation de l'état des eaux est défini de façon homogène sur le territoire de l'Union Européenne. Le SDAGE 2016-2021 présentera les données d'état des eaux établies à partir des indices biologiques révisés dans le cadre de l'inter-calibration européenne.*

Nathalie NICOLAU (DREAL Auvergne) : Les pollutions diffuses font partie des pressions sur lesquelles les réponses apportées sont insuffisantes (selon le constat de la Commission Européenne). Quelles seront les avancées du SDAGE 2016-2021 sur ce sujet ?

*La rédaction du SDAGE est réalisée sous la forme de groupes de travail, au niveau de bassin, avec des experts thématiques. Le principe est de tenir compte des avis émis lors des analyses critiques effectuées par les services de l'État et les CLE, et de rester dans la continuité du précédent cycle. Il convient de rappeler que la plus-value du SDAGE est juridique (compatibilité des décisions dans le domaine de l'eau) et qu'un volet sur les pollutions diffuses est bien présent dans le SDAGE 2016-2021. En parallèle, le programme FEADER est en cours d'élaboration.*

### **Sur l'élaboration du programme de mesures 2016-2021**

Valérie BADIOU (SAGE Loire amont) et Alexandre DUPONT (CT Naussac) : Le PdM 2016-2021 ne porte-t-il bien que sur les ME à risque, et pas sur les ME en bon état ? Les ME à objectif 2015 dans le SDAGE 2010-2015 sont-elles concernées ?

*Le PdM est en effet établi sur les ME identifiées à « risque de non-atteinte des objectifs environnementaux » (RNAOE). Les ME déjà en bon état n'en font en général pas partie. Les ME auxquelles étaient assigné un objectif 2015 dans le SDAGE actuel entrent dans l'une ou l'autre de ces catégories en fonction de l'analyse réalisée dans le cadre de l'actualisation de l'état des lieux.*

Philippe MOJA (DDT Loire) : Quelles sont les documents mis à disposition sur l'espace collaboratif de l'AELB (cf. le lien sur la dernière diapositive de la présentation) ?

*L'outil d'élaboration du PdM et le référentiel des actions OSMOSE sont disponibles sur le site. L'adresse du site et les identifiants nécessaires sont indiqués dans le diaporama qui sera mis à disposition.*

Guillaume PONSONNAILLE (SIGAL) : Le PdM ainsi ciblé sur les ME à risque ne va-t-il pas conduire à limiter les financements sur les ME en bon état ? Comment sont par ailleurs prises en compte les ME dont l'état est instable ? Quel sera enfin le lien avec les sites Natura 2000 aquatiques ?

*Le nouveau programme d'intervention de l'AELB 2013-2018 ne fixe pas de conditions d'aide ni de taux différenciés selon l'état de la ME ou sa caractérisation en « risque ». Des conditions existaient effectivement sur quelques actions très ciblées dans le précédent programme d'intervention, mais elles n'ont pas été conservées. Le PdM est un engagement à minima de l'Etat, auprès de l'Europe, pour l'atteinte des objectifs des ME, mais il n'empêche pas la réalisation*

*d'actions locales (dans les PAOT, les SAGE ou les Contrats). Il est par ailleurs aujourd'hui impossible de prévoir le contenu du programme d'intervention de l'AELB à partir de 2019, mais il faut aussi rappeler que chaque programme se construit avec les acteurs des territoires.*

*L'ensemble des données d'état des eaux disponibles depuis l'approbation du SDAGE 2010-2015 ont été exploitées pour la caractérisation du « risque ». L'instabilité constatée a été prise en compte dans l'analyse, avec les autres paramètres (notamment le scénario tendanciel).*

*Enfin, concernant Natura 2000, l'identification des sites liés aux milieux aquatiques est en cours de finalisation au niveau du bassin. Un cadrage est de même en préparation quant à l'éventuelle définition de mesures supplémentaires relatives aux engagements sur la Directive « Habitats, Faune, Flore ».*

Frédéric REVEL (DDT Saône-et-Loire) : Qui est chargé de veiller à l'homogénéité des différentes contributions au niveau du bassin ?

*Le cadrage présenté lors de cette réunion constitue un premier ciblage de la demande. Des échanges bilatéraux entre les DDT et le BCTT pourront être programmés, pour une approche homogène sur la base d'exemples. Cela sera également envisagé, si nécessaire, avec les animateurs de SAGE. Le point d'étape du 31 janvier 2014 permettra aussi d'appréhender cette question qui concerne l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.*

Alexandre DUPONT (CT Naussac) : A quelle échelle devront être définies les mesures sur les plans d'eau ? Les DDT de l'Ardèche et de la Lozère ont-elles été associées à cet exercice ?

*Les mesures sur les plans d'eau ne sont pas à prévoir exclusivement sur les plans d'eau eux-mêmes, mais bien sur leurs bassins versants. La déclinaison de ces mesures sur les bassins versants de chaque masse d'eau « cours d'eau », si cela s'avère possible, faciliterait leur intégration dans le PdM.*

*Les DDT 07 et 48 ont en effet été invitées au bureau du CTT du 21 novembre, mais n'ont pas pu être présentes. Elles seront à nouveau contactées.*

### **Sur l'outil de saisie des actions**

Muriel ARCOS (SAGE Loire en Rhône-Alpes) : Chaque utilisateur travaille-t-il sur l'outil sur son propre poste, ou est-ce un outil partagé, alimenté simultanément par plusieurs utilisateurs ?

*L'outil doit être enregistré sur chaque poste de travail, puis envoyé (aux DDT et au BCTT) avec la contribution de l'utilisateur.*

Philippe MOJA (DDT Loire) : La sélection par contrat fait ressortir des ME voisines qui ne sont pas dans le périmètre du contrat. Ceci peut être source de confusions et d'erreurs.

*Le tri a été effectué de façon géographique, si bien que les ME voisines des contrats apparaissent en effet. La finalité de l'outil reste néanmoins de travailler à l'échelle de la ME, et de pouvoir cibler plus directement les ME qui concernent chaque utilisateur en utilisant les différents filtres proposés.*

Guillaume PONSONNAILLE (SIGAL) : L'appropriation de l'outil risque de prendre du temps, pour finalement assez peu d'informations à fournir à l'échelle d'un contrat territorial. Une contribution sous une forme plus simple n'est-elle pas possible ?

*L'outil a vocation à simplifier la lecture des informations et la saisie des données. Il est adapté pour un partenaire dont l'échelle géographique est assez grande (comme un département ou un SAGE), mais pas pour un groupe de ME. Pour un animateur de contrat, le minimum est de préparer une contribution avec la ME, le type d'action et sa quantification en vue des réunions d'échanges. Chacun est invité à contacter la/les DDT correspondante(s) au sujet de la saisie des actions.*

## **Sur les points d'actualités sur les SAGE au niveau du bassin Loire-Bretagne**

Lucie SEDANO (en charge du suivi des SAGE à l'AELB) indique qu'un groupe de travail conduit actuellement une réflexion sur la place des SAGE dans le SDAGE. Le principe est de ne pas engendrer de révision des SAGE approuvés, et donc de limiter les changements par rapport au SDAGE 2010-2015. L'analyse critique des CLE et des services de l'État est prise en compte.

Une réunion nationale des animateurs de SAGE devrait par ailleurs être organisée à Paris en septembre 2014.

Dominique BARTHELEMY (DREAL Auvergne) conclut la réunion en notant les difficultés de l'exercice à réaliser, dans un calendrier contraint. L'objectif est avant tout que tous les partenaires techniques construisent ensemble un PdM 2016-2021 qui soit adapté et au plus près des enjeux, et chacun doit dans les prochains mois s'engager dans cette voie. Il convient aussi de ne pas confondre les différents exercices, et de ne pas affecter au PdM des ambitions, un niveau de précision ou une portée opérationnelle qui ne sont pas les siens.

## **Annexe : Liste des participants**

ORGANISME	Nom
SYMILAV	X. DEVILLELE
SINETA	J. RAKARY
SMVVA	A. DELOUCHE ; B. MALHERBE
SIBVB	S. HASSAN
GAL 3 Sources	A. DUPONT
SIAAR	S. POMMIER
SYMSEA	C. DECHAVANNE
SMPNR DES VOLCANS D'AUVERGNE	A.G. TOUMINET
CALF Mare Bonson	M. LACARRERE
SICALA Haute-Loire	S. DUVOCHEL ; D. ROCHE ; P. AUJOULAT ; E. DARNE
SIGAL	G. PONSONNAILLE ; V. MERAND
SIMA Coise	Y. PIOT
ONEMA AUVERGNE LIMOUSIN	A. BONNET, C. BRUGEL
PNR DES VOLCANS D'AUVERGNE	A.G. TOUMINET
PNR LIVRADOIS-FOREZ	D. GIRAULT, A. GESELL
CC PAYS OLLIERGUES	S. BRET
CG 43	V. BADIOU
PAYS BOURGOGNE NIVERNAISE	C. LEVI
CR AUVERGNE	A. ANDRE
CG 63	P. SAUVAT
CC NIEVRE ET FORETS	M. BOUDEAU
CG 42	M. ARCOS
LPO AUVERGNE	JC GIGAULT
SIAM COUZE PAVIN	E. CHALLET
EPL	L. MAZEAU ; C. BOISSON
SMAT HAUT ALLIER	A. LAGALY
DDT 63	D. GARMY
DDT 71	F. REVEL
DDT 42	P. MOJAT
ONEMA	C. BRUGEL ; A. BONNET
DREAL AUVERGNE	D. BARTHELEMY, P. CHEGRANI, P. LIABEU, N. NICOLAU
AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	C. FAYET; L. PINON; L. SEDANO; C. WAROT; F. PENAUD; A. DUPONT; B. TEXIER; Y. ERAUD